

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par ent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

Les blés de J.-J. Rousseau, 8, M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Departure, Arrival, and Time. Lists routes between Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, and Paris.

Cahors, le 22 Juillet 1875

Quoique l'Assemblée nationale ait voté l'urgence de la proposition Malartre relative à une prorogation de quatre mois, et quoique la commission nommée par les bureaux soit favorable à cette proposition, on s'attend à un débat assez vif en séance publique.

Nous accueillerons cette résolution sans satisfaction aucune. L'Assemblée, en effet, en restant à Versailles jusqu'à la fin d'août, aurait pu terminer ses travaux, et les élections auraient eu lieu en novembre.

D'après certaines informations, ou plutôt d'après certaines hypothèses dans le monde diplomatique, la question étrangère aurait pesé de quelque poids dans le changement d'opinion du cabinet à cet égard. Les ministres étaient d'abord unanimes pour les élections en octobre ou novembre; aujourd'hui, la grande majorité du cabinet désire un ajournement.

L'Ordre publie une note des plus élogieuses en l'honneur de M. Jules Amigues, rédacteur de l'Avant-garde sous la Commune, et auteur de la biographie de Rossel. Ce livre contient les attaques les plus violentes contre les prétoriens, c'est-à-dire contre l'armée, et glorifie Rossel, général en chef de la Commune.

La note que l'Ordre a publiée, et dans laquelle il rendait hommage à la dignité que M. Jules Amigues mettait au service du parti bonapartiste, a causé, même dans ce parti, une fâcheuse impression. Ce défi impudent adressé aux conservateurs par l'organe autorisé de M. Rouher a paru contraire aux convenances et aux intérêts du parti.

L'Ordre, journal officiel de M. Rouher, ne s'est pas senti atteint. Il publie ce qui suit :

« NOTRE AMI, M. Jules Amigues, adresse à M. le garde des sceaux, — en réponse aux attaques que ce ministre a portées contre lui, à la tribune, dans la séance du 15 juillet, — une lettre que nous publierons demain. »

La séance du 15 juillet, l'attitude prise par MM. Buffet et Dufaure, la sortie tout à fait imprévue de M. Gambetta continuent à être le sujet des préoccupations politiques et des articles de toute la presse française et européenne. Nous devons continuer, par cela même, à met-

tre les extraits de divers journaux sous les yeux de nos lecteurs.

Le Français, qui est un défenseur zélé de M. Buffet, s'exprime ainsi :

On dirait vraiment que les écrivains bonapartistes se sont donnés le mot : c'est comme un concours ouvert à qui dénaturera le plus habillement et le plus complètement le caractère des déclarations de MM. Buffet et Dufaure. Les bonapartistes feignent d'être satisfaits de M. Buffet. Mais est-ce que M. Buffet n'a pas défendu avec énergie M. le préfet de police Léon Renault, si amèrement attaqué, il y a trois mois, à l'occasion de son rapport, par toutes les feuilles de l'Appel au peuple ?

Les écrivains de la gauche, non-seulement accusent le vice-président du conseil de complaisance pour les bonapartistes, aidant ainsi les écrivains de l'Appel au peuple à tromper le public : ils font plus. Ils opposent la déclaration de M. Dufaure à celle de M. Buffet, et, pour créer une contradiction, ils ne reculent pas devant l'altération des paroles prononcées par M. le garde des sceaux. M. Dufaure a déclaré qu'il ne garderait pas le pouvoir si on pouvait croire le gouvernement dont il fait partie assez indifférent pour fermer les yeux sur les projets qui ont été manifestés par le parti de l'Appel au peuple et qu'il ne fût pas prêt, au moindre pas que l'on ferait sur cette pente, à les réprimer.

On lit dans la Gazette de France :

M. Gambetta ne se montre pas plus sage après la séance du 15 juillet que pendant cette séance. Ne voulant pas reconnaître qu'il a commis une grave erreur, il accuse toute l'Assemblée d'être bonapartiste.

Ce n'est plus assez pour lui de M. Buffet, de M. de Broglie, de M. Dufaure, de tout le cabinet, il veut encore convaincre de complicité bonapartiste les 444

députés qui ont voté l'ordre du jour de confiance dans le ministère.

Naturellement, les journaux bonapartistes disent merci à M. Gambetta. Ils ne comptaient pas sur une pareille aubaine.

Chaque matin, en effet, la feuille de M. Gambetta signale à la France de nouvelles recrues bonapartistes.

Si M. Gambetta s'était donné la peine de jeter les yeux sur le scrutin du 15 juillet, il aurait vu que les 444 députés qui ont voté l'ordre du jour de confiance dans la vigilance du gouvernement pour frapper et les bonapartistes conspirateurs et les révolutionnaires, n'appartiennent pas seulement à la droite; exemple : Bardoux, Beaussire, Baze, Bé-ranger, Bethmont, Bocher, Casimir Périer, Duchâtel, Jules Dufaure, amiral Fourichon, de la Germonière, amiral Jaurès, prince de Joinville, de Larcy, Léonce de Lavergne, amiral Pothonau, Francisque Rive, Toupet des Vignes, général Valazé, Vautrain, etc. etc.

Pour que M. Gambetta puisse soutenir sérieusement sa thèse, il faut qu'il établisse au préalable que le centre gauche est passé, ainsi que le cabinet, ainsi que la droite, ainsi que les orléanistes, avec armes et bagages, dans les rangs bonapartistes.

On lit dans le Moniteur universel :

Il a été question de la démission possible de M. Léon Renault, préfet de police. Nous croyons que ce bruit n'est pas fondé, et nous nous hâtons d'ajouter que s'il se réalisait, il donnerait à la politique de M. Buffet une accentuation et une couleur des plus fâcheuses. Nous dirons aussi, puisque nous en trouvons l'occasion, qu'en effet, M. le vice-président du conseil, qui s'est créé une partie de ses difficultés avec le centre gauche, à cause des pré-fets, dont il veut assurer l'existence et l'avancement en dehors de toutes les vicissitudes de la politique parlementaire, aurait pu apporter plus de chaleur et de résolution dans la défense des actes de M. Léon Renault, qui est, lui aussi, apparemment un préfet dont personne ne demande le changement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée a voté le projet de loi relatif à l'augmentation du traitement des instituteurs primaires. Elle a entamé ensuite la discussion du budget de 1876.

Revue des Journaux

France.

Dans ce discours du 14 juillet, qui a été, avec la déclaration de M. de Kerdrel, président de la droite modérée, le double pivot sur lequel s'est opérée l'évolution de M. Buffet vers la majorité du 24 mai, M. Rouher a prononcé un mot qui serait l'arrêt de mort de notre pays s'il devait traduire la vérité de demain, comme il le traduit, malheureusement, la réalité pratique d'hier. L'ancien ministre d'Etat a dit : « Les partis n'abdiquent pas, ils se résignent, ils attendent, ils se soumettent à la loi, ils conservent leur foi parce qu'ils conservent leurs espérances. » LES PARTIS N'ABDIQUENT PAS.

Quoi ! pas même devant l'expression claire et ferme de la volonté nationale ! Que devient alors ce respect tant vanté du principe de la souveraineté du peuple, manifestée par le suffrage universel ?

Quoi ! pas même devant les douleurs et les humiliations du pays, poussé vers l'abîme par ces divisions fatales ! Que devient alors le patriotisme, et ce mot ne doit-il pas être rayé de notre langue politique ?

Il se peut que M. Rouher ait raison et qu'effectivement aucun des quatre partis qui ont successivement occupé le pouvoir depuis la Révolution française, ne renonce à l'espoir d'y revenir par une révolution intérieure ou par des complications extérieures. Mais alors, c'est notre pays qui sera forcé d'abdiquer, d'abdiquer sa force, sa puissance, sa dignité, tout ce qui constituait son ancienne grandeur.

Il y a des épreuves qui ne sauraient se renouveler indéfiniment. Le tempérament national, s'use comme les tempéraments individuels, et il est certain que si nous devons traverser encore quatre révolutions, ramenant l'une l'empire, l'autre la légitimité, l'autre une monarchie de Juillet, et la quatrième une nouvelle république, nous ne pourrions qu'envisager avec effroi ce qui resterait de la France, amoindrie ou déchue d'un degré à chaque secousse.

Voilà pourtant l'avenir que nous réserve la théorie de M. Rouher sur l'éternité des partis, si elle pouvait passer dans les faits. Car, il n'y a pas de parti qui ne conçoive telles éventualités dans lesquelles il aurait le droit d'espérer, et qui, par conséquent, ne conspire contre le gouvernement légal, attendant une occasion pour le renverser et se mettre à sa place.

Comment un pays pourrait-il se relever dans de pareilles conditions ? Comment serait-il capable de l'un de ses généreux efforts de patriotisme qui s'imposent parfois, si les partis rivaux n'aspirent qu'à faire échec au gouvernement établi, engagé dans quelque grande lutte qui l'absorbe ?

La déclaration de M. Rouher désavoue toutes ces professions de foi dont les députés et les journaux de l'Appel au peuple ont été si prodigieux. « Que l'on consulte le pays, disait-on ; qu'on pose nettement au peuple la question entre les trois ou quatre régimes en présence, et quelle que soit sa décision, d'avance nous nous y soumettons. Nous servirons la République, s'il se prononce pour la République ; nous servirons la légitimité, s'il se prononce pour la légitimité. Que nos adversaires en fassent autant, dans le cas où le peuple rappellerait l'empire, et l'ère des révolutions pourra être close à jamais. »

Voilà ce que nous avons le vingt fois dans les circulaires électorales ; voilà ce que les défenseurs de l'empire dans la presse ne cessaient de proclamer, et ce qui semblait donner une physionomie spéciale à leur parti. Le discours de M. Rouher a rétabli la vérité des situations : « Les partis n'abdiquent pas, s'est écrié l'organe le plus autorisé du régime renversé le 4 septembre, pas plus le parti de l'empire que les autres. Nous faisons ce qu'a fait après 1830 le parti de la royauté vaincue, ce qu'a fait après 1848 le parti de la monarchie contractuelle renversée à son tour, ce qu'a fait après 1851 le parti de la république : en d'au-

tres termes, nous sommes un parti comme un autre, et nous réclamons notre place au soleil, en promettant de n'agir que dans les limites tracées par le code politique du pays ! »

Nous le répétons, si cet antagonisme des partis devient inhérent à notre état social, notre destinée comme nation est certaine; nous marchons d'un pas rapide à la décadence et à la dissolution. S'il ne se rencontre pas un gouvernement qui attire à lui toutes les forces vives du pays, et qui ne laisse à chaque parti qu'un petit nombre d'incorrigibles, la France est vouée à une incurable anarchie.

Quel peut-être ce gouvernement? Celui qui existe, et non pas un autre, que nous ne pourrions devoir qu'à une révolution nouvelle; par conséquent, la République ouverte et libérale; ne persécutant personne, car persécuter c'est fortifier; n'excluant aucun concours, et se prêtant à toutes les améliorations que l'opinion publique aura élaborées.

Journal de Paris.

La gauche républicaine désire si passionnément arriver le plus tôt possible à la dissolution, qu'elle a émis l'avis que les lois militaires en préparation fussent rayées de l'ordre du jour. Elle a motivé cette résolution sur l'inconvénient qu'il y aurait à « compliquer la mise en œuvre des lois militaires récemment votées par de nouvelles modifications à l'administration, à l'état des officiers et à l'organisation de l'état-major. » Le prétexte n'est pas même ingénieux car on pourrait l'appliquer aux lois organiques tout aussi bien qu'aux lois militaires. On pourrait dire qu'il est inutile de compliquer la mise en œuvre des lois constitutionnelles par le vote des lois nouvelles réglant soit l'organisation du Sénat, soit les rapports des pouvoirs entre eux. Mais la vérité est qu'il est aussi urgent, aussi indispensable de voter les lois qui forment le complément de notre organisation militaire que de voter celles qui servent de complément à la Constitution; car il ne s'agit pas de compliquer la mise en œuvre de nos lois militaires, mais de la compléter, ce qui est bien différent.

Il est d'ailleurs évident que l'armée est intéressée à ce que les lois qui doivent compléter sa réorganisation soient votées par la même Assemblée qui en a jeté les bases. Une œuvre comme celle de la réorganisation de l'armée doit former un tout homogène et uniforme. On pourrait craindre qu'une Assemblée nouvelle n'entrât que pour partie dans les vues de l'Assemblée actuelle, et n'introduisît, dans les lois qui restent à voter, des dispositions qui seraient en contradiction avec celles que la Chambre actuelle a déjà sanctionnées. La Chambre des députés qui avait voté la grande loi militaire de 1832, n'a pas laissé à une autre Assemblée le soin de compléter son œuvre. L'Assemblée actuelle ne voudra pas se montrer moins sage et moins prévoyante que la Chambre de 1832.

Nous ne pouvons comprendre, en attendant, comment la gauche a pu céder à l'esprit de parti, jusqu'au point de renvoyer à une autre législature le vote des lois militaires. Les radicaux désirent la dissolution, soit; mais l'armée attend que sa réorganisation soit complète. Or, qui veut-il mieux faire attendre: du parti radical ou de l'armée française?

Informations

L'Assemblée nationale a commencé, lundi, la discussion du budget de 1876.

Des journaux publient la dépêche suivante:

« Berlin, 16 juillet.

« Un prêtre catholique ayant, dans un sermon prononcé à la cathédrale de Lisbonne, à l'occasion du jubilé pontifical, grossièrement insulté l'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie, relativement à leur attitude vis-à-vis du Pape, des représentations diplomatiques ont été faites par les deux cours intéressées au gouvernement portugais, qui les a remerciées de leur avis, et a réprimandé et puni le prêtre coupable. »

On voit que la chancellerie allemande tient à faire sentir sa force dans tous les pays, spécialement dans les pays faibles.

On peut déterminer maintenant avec une certitude à peu près complète quelle sera la

composition de la prochaine Chambre bavaroise. Les élections des députés n'auront lieu il est vrai, que le 24, mais l'élection des électeurs du premier degré, qui vient d'avoir lieu le 15, et dont on connaît maintenant presque tous les résultats, permet de conjecturer l'issue du vote du 24, qui ne sera guère plus qu'une simple formalité. Catholiques et nationaux ont montré une égale ardeur dans la lutte, et les choix n'ont porté nulle part sur des tièdes ou des indécis. Il est possible dès aujourd'hui de prévoir que les catholiques, unis aux particularistes, n'obtiendront pas tout le succès qu'ils avaient un moment espéré; mais ils auront la majorité.

Une discussion intéressante s'est engagée jeudi dernier à la Chambre des communes à l'occasion du crédit demandé par le ministère pour subvenir aux frais du voyage que le prince de Galles doit faire aux Indes au commencement de cet automne. L'héritier de la couronne d'Angleterre compte s'embarquer vers le mois de septembre et aller faire à l'immense empire britannique de l'Indoustan la première visite qu'un souverain anglais y ait encore effectuée.

On lit dans le *Petit Lyonnais*:

L'instruction de l'affaire de société secrète, survenue après les perquisitions et les arrestations du 18 juin, est terminée.

Le dossier de la procédure a été communiqué à M. le procureur de la République.

On dit que l'ordonnance de renvoi en police correctionnelle, sous la prévention de société secrète, contre les dix-huit détenus, sera signée incessamment.

Les débats de ce nouveau procès politique s'ouvriront probablement dans la dernière semaine de juillet.

L'article 41 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée permet de maintenir au corps pendant une seconde année les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent qui, à l'expiration du temps de service fixé pour leur instruction militaire, ne savent ni lire ni écrire.

La deuxième partie du contingent de la classe 1873, actuellement sous les drapeaux, se trouvait sujette la première à l'application de cette disposition de la loi. Le ministre de la guerre, toutefois, n'a pas cru devoir retenir au corps les illettrés de la réserve, pensant que peut-être les intéressés n'avaient pas été suffisamment avertis de la situation que leur fait leur ignorance. Mais l'exception de faveur ne se reproduira pas, et le ministre de l'intérieur vient de recommander aux préfets d'en prévenir les jeunes gens de la classe 1874, pour qu'ils apprennent à lire et à écrire, s'il se peut avant leur incorporation prochaine. Ce n'est pas, en effet, sous les drapeaux, durant la première année du service, qui est toute remplie d'exercices militaires, qu'il leur est possible d'acquiescer l'instruction élémentaire qui leur manque, et désormais la loi de 1872 sera appliquée rigoureusement, de manière que, dans la seconde année au moins, les soldats de la réserve en reçoivent le bienfait. Il est essentiel qu'aucun d'eux n'ignore à quelle prolongation de service ils seront astreints, et pour quels motifs; et il leur est infiniment plus avantageux de l'éviter en suivant les cours d'adultes qui leur sont accessibles.

(Journal des Débats).

La *Pall Mall Gazette* du 13 publie la dépêche suivante, qui ne laissera pas de produire une véritable sensation en Angleterre:

« Copenhague, mardi.

« Un navire de guerre prussien a été secrètement occupé, durant plusieurs jours, à sonder les côtes du Jutland et à relever la carte. Il va être demandé à Berlin une explication de ce procédé extraordinaire. »

ESPAGNE.

Les avis de la frontière démentent l'entrée en France de 2,000 carlistes annoncée par la *Gaceta* de Madrid.

L'on considère comme dénué de fondement le bruit d'après lequel Dorregaray serait à Caulets blessé. Du moins les recherches qui ont été faites jusqu'ici au sujet de la présence du général carliste dans cette ville n'ont abouti à aucun résultat.

Chronique locale

et méridionale.

MAIRIE DE CAHORS.

Souscriptions pour les inondés.

Les sommes recueillies jusqu'à ce jour, s'élèvent à ..... 11,116 fr. 40 c.

Commune d'Esclauzels. — M. Victor Conduché, 16 fr.

Le produit des versements effectués à la mairie de Gourdon, pour les inondés du Midi, s'élevait le 11 de ce mois, à 1,606 fr. 45 c.

Le produit de la souscription organisée par l'administration municipale de Luzech, en faveur des inondés du Midi, s'élève à la somme de 1,070 fr. 60 c.

Le *Journal officiel* publie un décret du président de la République réglant la répartition des subventions accordées pour l'achèvement des chemins vicinaux ordinaires et des chemins d'intérêt commun, ainsi que la répartition par département de la somme de 200 millions que la caisse des chemins vicinaux est autorisée à prêter aux communes et aux départements.

Le département du Lot figure dans cette répartition:

- 1° Chemins vicinaux ordinaires, pour 60,138 fr.
- 2° Chemins d'intérêt commun, pour 11,848 fr.
- 3° Emprunts à la caisse des chemins vicinaux pour 607,300 fr.

LYCÉE DE CAHORS.

Par suite de la situation spéciale faite à certains lycées de l'Académie par l'inondation, M. le recteur a fixé au 2 août la distribution des prix des lycées et collèges et au 4 octobre la rentrée des classes.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

La 2<sup>e</sup> session de l'année 1875 a été ouverte le lundi 19 juillet.

- 35 aspirantes étaient inscrites.
- 33 ont répondu à l'appel de leur nom.
- 17 ont été éliminées pour la dictée.
- 9 pour l'ensemble des épreuves écrites.
- 7 ont été jugées dignes du certificat de capacité, dans l'ordre de mérite suivant: Mlles Acquier, Mialet, Delrieu, Cayla, Lacam, Monjaux, Mourlhon.

La Société de secours mutuels de notre ville, s'est réunie dimanche dernier, pour célébrer la fête de saint Vincent-de-Paul, son patron. A 9 heures, bannière en tête, elle s'est rendue à l'église Cathédrale pour assister à une messe.

Après le service religieux, la société s'est rendue à l'hôtel-de-ville, dans une des salles des séances, où M. le trésorier a donné connaissance de la situation financière du 2<sup>e</sup> trimestre 1875.

Il résulte du rapport, que dans le 1<sup>er</sup> semestre, les frais pharmaceutiques se sont élevés à 1,498 fr. 25 c.

L'Hospice de Cahors, a célébré lundi la fête de saint Vincent-de-Paul, patron des Filles de la charité.

Le clergé de la ville y était représenté. Plusieurs membres de la conférence de saint Vincent-de-Paul avaient été invités à cette cérémonie.

Dans son audience du 20 juillet 1875, le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé les condamnations suivantes:

- 10 pour tapage injurieux ayant occasionné un rassemblement.
- 1 pour avoir fumé au Théâtre.
- 6 pour trop grande vitesse de chevaux attelés.
- 1 pour police des Hôtels, (défaut d'inscription de voyageur.)
- 2 pour jet d'eau.
- 2 pour police des marchés, (achats avant l'heure et hors du marché.)

Une dernière session pour les candidats officiers de la réserve ou de l'armée territoriale s'ouvrira, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, dans tous les corps d'armée.

Il résulte d'une circulaire de M. le ministre

de la marine, relative à la position des remplacements provenant de l'armée de mer et versés dans la garde mobile lors de leur rentrée dans leurs foyers, que ces remplacements font partie de la réserve de l'armée de terre.

M. le ministre de l'instruction publique va autoriser tous les proviseurs des lycées à organiser, pendant les vacances, des caravanes scolaires composées chacune d'un certain nombre d'élèves qui feraient une promenade d'un mois et demi à travers une des régions montagneuses de la France.

M. John Furley et le capitaine Rennick, délégués par le comité établi en Angleterre, sont arrivés à Toulouse avec la mission de se mettre en rapport avec les victimes de l'inondation et de leur distribuer des secours.

M. le ministre des travaux publics est arrivé mardi à Toulouse, venant de Tarbes. Il a été reçu au pont d'Empallot, par M. le préfet.

Une centaine de carlistes espagnols sont arrivés mardi soir à Toulouse, escortés par la gendarmerie. Ces soldats, très jeunes pour la plupart, étaient dans un état de délabrement qui faisait peine à voir.

La *Semaine catholique* annonce que le gouvernement vient d'accorder un bloc de marbre pour la statue de sainte Germaine, qui doit être érigée sur la place Saint-Georges, à Toulouse.

On sait aujourd'hui, d'une manière à peu près officielle, le chiffre des dommages causés dans les départements du Midi par le débordement de la Garonne et de ses affluents.

Ces chiffres ont été communiqués par Mme la maréchale de Mac-Mahon à plusieurs comités de souscription.

Département de la Haute-Garonne:

- Communes atteintes par l'inondation, 70.
- Personnes qui ont péri dans l'inondation, 330.
- Maisons détruites, 2,600.
- Têtes de bétail qui ont été noyées, 5,000.
- Pertes matérielles, 25,000,000.
- Le faubourg Saint-Cyprien a été complètement détruit.

Département de Lot-et-Garonne:

- Communes atteintes par l'inondation, 60.
- Personnes qui ont péri dans l'inondation, 30.
- Maisons détruites, 600.
- Pertes matérielles, 24,300,000 fr.

Département de Tarn-et-Garonne:

- Communes atteintes par l'inondation, 31.
- Personnes qui ont péri dans l'inondation, 116.
- Maisons détruites, 1,605.
- Têtes de bétail, 1,998.
- Pertes matérielles, 13,600,000 fr.

Département de l'Arège:

- Pertes matérielles, 7,739,408 fr.

Département de l'Aude:

- Communes atteintes par l'inondation, 420.
- Pertes matérielles, 3,409,700 fr.

Département de la Gironde:

- Communes atteintes par l'inondation, 54.
- Pertes matérielles, 3,000,000 fr.

Département des Landes:

- Communes atteintes par l'inondation, 107.
- Hectares de terres envahies, 36,000.
- Pertes matérielles, 2,900,000 fr.

Département du Gers:

- Pertes matérielles, 3,000,000 de fr.

Département des Hautes-Pyrénées:

- Pertes matérielles 4,000,000 de francs.

Le total des pertes matérielles infligées aux neuf départements cités plus haut s'élève à 84,039,108 francs.

Nous lisons dans l'Ordre:

Il vient de se commettre à Bordeaux un crime horrible:

Un sieur Duverneuil a tué d'un coup de canne à épée la femme du principal locataire de la maison qu'il habitait, mère de famille des plus estimées, qui laisse six enfants en bas âge.

Le mari de cette malheureuse étant rentré à ce moment; Duverneuil tourna sa fureur contre lui et lui porta sous le sein gauche, un coup qui heureusement sera sans gravité.

Un voisin, le sieur Pierre Rives, âgé de 40 ans, demeurant à côté, accourut et reçut un furieux coup de la même arme au-dessous du sein gauche.

Son état est désespéré.

Cerné par des voisins, l'assassin menaça de son arme le premier qui approcherait.

La gendarmerie prévenue arriva en toute hâte et l'arrêta, malgré ses menaces et l'arme qu'il portait.

Duverneuil était un des chefs du radicalisme bordelais.

Il fut l'un des plus fougueux orateurs des réunions publiques, en 1870; c'est lui qui chaque jour tonnait du haut de la tribune contre les sergents de ville: « ces feignants, qui portaient des épées dont ils ne savaient se servir que contre les patriotes. »

Duverneuil parlait de partir pour la guerre. Mais avant de partir il demanda à l'assemblée de lui faire une quête pour en donner à sa femme le produit.

On réunit 210 fr., et Duverneuil partit avec le citoyen Delboy, celui-ci comme adjoint d'intendance, Duverneuil comme officier d'administration. L'un et l'autre ont évité les Prussiens.

Aux élections municipales de 1871, le citoyen Duverneuil fut porté comme candidat au conseil municipal de Bordeaux. Il s'en fallut de quelques voix qu'il ne fût élu.

Lundi, à 11 h. 45 minutes du matin, dit l'Union méridionale, une double détonation s'est fait entendre au second étage de la maison qui porte le n° 42 du Boulevard de Strasbourg, située à l'angle de ce boulevard et de la place du faubourg Matabiau.

Un crime venait d'être commis.

Les époux M..., propriétaires de l'immeuble, avaient recueilli un de leurs parents, le nommé M..., officier de pompiers en retraite, qui recevait l'hospitalité la plus large et la plus généreuse.

M... avait, paraît-il, conçu une violente passion pour une des demoiselles M..., âgée de vingt-sept ans. Cette jeune personne était fiancée à un capitaine d'artillerie en garnison à Toulouse. La noce devait être célébrée dans huit jours.

Lundi matin M..., profitant de l'absence de M... qui était allé à la campagne, à Croix-Daurade et de M... sortie en ce moment, a voulu réaliser ses coupables projets.

Il attire dans sa chambre à coucher la vertueuse M... Là, il se rue sur elle: elle se débat avec énergie. Rendu furieux par cette opiniâtre résistance, M... saisit un revolver et fait feu sur la malheureuse victime qui, baignée dans son sang, tombe morte sur le parquet.

Alors, tournant contre lui-même l'arme homicide et, devançant ainsi l'heure de la justice, l'assassin se frappe mortellement.

M, le commissaire central est arrivé le premier sur le théâtre du crime suivi d'une escouade de sergents de ville, qui avait toutes les peines du monde à contenir la foule nombreuse et indignée qui voulait envahir la maison.

M. Bères, juge d'instruction, s'est transporté sur les lieux. A deux heures, le corps de l'assassin et celui de la victime, placés sur deux civières, ont été transportés à l'hospice où les constatations légales ont été faites.

NÉCROLOGIE

M<sup>me</sup> FOURNIÉ NÉE AGAR,

Supérieure du Couvent de la Miséricorde de Cahors.

Hier matin, vers cinq heures, s'est endormie dans le sein de Dieu madame Rosalie Fournié, née Agar, fondatrice du refuge de Cahors. Qu'on nous permette de raconter, ici, en peu de mots, l'ensemble d'une vie longue et bien remplie.

Née, vers 1790, dans la paroisse de Mercuès, d'une excellente famille bourgeoise, mademoiselle Rosalie Agar reçut au foyer domestique les meilleurs exemples et cette éducation chrétienne qui devient si rare de nos jours. Sa mère, née Constant, appliqua de bonne heure ses forces et son intelligence déjà vive, à ces soins multiples, que réclame un important ménage à la campagne. Elle prenait dès lors l'habitude de mettre la main à toutes sortes de travaux utiles, tout en surveillant une maison considérable. A cette rude et laborieuse école, son cœur apprit à vaincre les difficultés par une activité et une énergie, qui ne se démentirent jamais.

C'est, vers l'âge de vingt ans, que ses parents la marièrent à M. Victor Fournié, originaire, lui aussi, de Mercuès. Dans ce nouvel état, la prospérité ne sut pas l'aveugler, ni l'infortune, décontenancer son courage; sa vie resta toujours occupée, toujours sérieuse, toujours exemplaire. Une catastrophe commerciale vient-

elle ruiner son époux et du même coup compromettre la fortune paternelle? Pour surcroît d'épreuves, son mari est-il, presque en même temps, atteint de paralysie, dans la force de l'âge? Rien ne peut abattre cette âme solidement trempée. Cahors n'oubliera jamais le noble exemple, qu'il eût sous les yeux, pendant près de dix années: on la voyait remplir ses devoirs d'épouse, avec un dévouement héroïque.

Si, dans cette occasion, brillèrent aux yeux de tous la tendresse et l'abnégation de l'épouse chrétienne, d'autre part, on ne dut pas moins admirer son infatigable activité, qui l'éleva à la hauteur d'une situation difficile. Elle suffit seule, non-seulement à la complète surveillance et à l'excellente administration de sa maison, qui put toujours ainsi conserver son rang; mais son cœur viril trouva le moyen de remplir le rôle de son mari, dans l'Entreprise du transport des tabacs et de la guerre.

Après la mort chrétienne de M. Fournié, les bonnes œuvres locales absorbèrent presque entièrement cette vie si laborieuse. Parents et étrangers recouraient à elle avec confiance, bien sûrs de trouver son cœur toujours ouvert pour les consoler ou les obliger en toute manière. C'est grâce à son concours, que fut définitivement assise à Cahors l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Le Carmel est toujours un attrait pour les âmes les plus droites et les plus pures; aussi personne ne fut surpris de découvrir chez madame Fournié, de vives aspirations vers ce saint lieu. La divine Providence vint contrarier ouvertement ses desirs: Dieu la réservait pour un autre genre de vie, où son activité et sa tenacité au travail devaient trouver un libre cours.

Elle comprit peu à peu qu'elle était destinée à fonder un autre établissement religieux. Et enfin, après dix ans, sûre d'avoir trouvé sa voie, elle ouvrit en 1839 un Refuge aux filles repentantes.

Voilà l'œuvre, à laquelle madame Fournié a sacrifié sa fortune et son repos. Depuis ce jour, elle n'a voulu attendre que de sa confiance au Seigneur sa modique nourriture et celle des cent cinquante filles, dont elle est devenue la mère, devant Dieu. Qui nous dira les guérisons merveilleuses de mille cœurs malades, flétris par le vice, guérisons opérées lentement, dans l'asile de la Miséricorde, par l'ascendant de la sainteté? Au prix de quels ennuis, de quelles privations, de quelles fatigues, de quelles mortelles sollicitudes, LA BONNE MÈRE, comme on l'appelait, à bon droit, depuis plus de trente-cinq ans, a-t-elle péniblement enfantées et rendues au bien et au Devoir, ces enfants autrefois perdues? Il appartient à Dieu seul d'apprécier et de louer le riche trésor des vertus, nécessaires dans le digne instrument d'œuvres pareilles. Obéissance et fermeté, humilité et énergie, abnégation et tendresse, prudence et générosité, et tant d'autres qualités inconciliables, en apparence, dans un même sujet, tout cela s'est trouvé, et à un degré bien rare, dans ce cœur, dont la modestie a dérobé au monde toute la grandeur.

Telle a été la vie, toute de dévouement et de foi, qui vient de finir. Sa mémoire restera la consolation et l'honneur d'une respectable famille, la pure gloire de notre ville, la légitime revendication de l'église catholique. Pour tous, cette âme noble est un grand modèle; mais à nous, enfants du Quercy, son œuvre nous est léguée, comme un héritage. A nous, de perpétuer le bienfait par le concours efficace de nos sacrifices et de nos prières.

V. A.

Les obsèques de M<sup>me</sup> Fournié auront lieu demain vendredi, à neuf heures trois quarts.

Bulletin Agricole

Etat des récoltes.

Le semaine dernière a été très préjudiciable aux récoltes. Les blés et les seigles tombés sous la faux dans le Midi, dans le Sud-Est, dans le Sud-Ouest et dans le Centre n'ont pu être rentrés et gisent sur le chaume en attendant le beau temps. Beaucoup de ces blés et de ces seigles seront de médiocre qualité. Un grand nombre commencent à germer, et si le beau temps se faisait attendre encore, le dommage serait considérable.

Le Nord, l'Est, le Nord-Est et le Nord-Ouest ne se plaignent pas autant que les contrées citées plus haut, mais les vers et la rouille commencent à provoquer chaque jour des inquiétudes plus sérieuses, et ces inquiétudes s'y traduisent, comme ailleurs, par une

hausse sensible dans les cours.

La culture qui a encore des blés vieux, restreint ses offres, dans l'espoir de plus hauts prix en raison de la qualité incontestablement inférieure des blés nouveaux.

Les farines ont haussé dans les mêmes proportions que les blés et ont donné lieu à des affaires actives.

Une augmentation dans les prix du pain est donc devenue inévitable, et cela au début d'une moisson qui donnait de grandes espérances.

Les seigles et les orges n'ont pas autant haussé que les blés; la qualité en est si médiocre que, pour le moment, les acheteurs les délaissent.

Les avoines n'ont presque pas varié.

Les secondes coupes de fourrages seront d'une abondance exceptionnelle et compenseront, si elles sont bien rentrées, le déficit de la première coupe, dont la majeure partie a été tellement altérée par la pluie, qu'elle fournira un bien maigre aliment aux bestiaux. Les pâtures sont redevenues très belles et fournissent amplement à la nourriture des animaux. Les légumes et les racines ont profité des pluies et promettent un rendement supérieur. Les vignes commencent à donner lieu à quelques plaintes. Dans la Bourgogne, dans la Champagne, le Beaujolais et l'Anjou, il y a un peu de coulure. Le mal n'est encore que local, mais la prolongation des pluies le rendrait bientôt général.

Voici quels sont en ce moment les prix extrêmes des céréales sur les marchés français, nous les cotons aux 100 kil. et en marchandises immédiatement disponibles:

Blés 24,50 à 29, 30 et 31 fr.; seigles 17 et 19 fr.; orges 18 à 20 fr.; avoines 19 à 23 fr.; farines 33 à 38, 40 et 42 fr.

Comme on le voit, les débuts de la hausse sont sérieux, et méritent toute l'attention.

Sur nos grandes places maritimes, les affaires sont aussi actives que sur les marchés de l'intérieur, et la hausse y est tout aussi importante. A Rouen, le prix moyen du blé est de 24,85 les 100 kil., la farine varie de 33 à 34 fr. Au Havre, le prix moyen du blé est de 25 fr. Les achats pour le Midi ont provoqué une forte hausse sur les blés à Nantes. Les prix extrêmes se cotent de 25 à 27 fr. les 100 kil. Sur les farines la hausse a été plus importante encore, quelques achats pour l'Angleterre étant venus faire concurrence à ceux du Midi. Les farines de la Sarthe ont été payées jusqu'à 40 fr., les autres provenances ont varié de 35 à 38 et 39 fr. les 100 kil.

Marseille accuse de la hausse. Il se traite sur cette place des affaires d'une importance majeure pour l'approvisionnement de nos départements méridionaux qui manquent de marchandises disponibles. On a traité des Irka d'Azow à 34,75 les 128 k. des Marianopolis à 38 fr. les 228 k., et des blés de Pologne à 36,50 les 129 k. Depuis 10 jours c'est une hausse moyenne de 5 fr. par quintal.

En Angleterre, la pluie continue avec de rares interruptions. Sans avoir fait encore beaucoup de mal aux blés, elle donne de sérieuses inquiétudes pour la propagation de la rouille. Beaucoup de blés sont versés, et là, comme en France, la qualité du grain sera sensiblement altérée. Tous les marchés de ce pays sont en forte hausse avec des affaires très animées. Les prix extrêmes des blés varient de 24,75 à 29 les 100 kil. et ceux des farines de 33 à 39 et 40 fr. Les maïs sont également en hausse et sont plus demandés, les pluies ayant notablement altéré la qualité des fourrages. Les avoines sont calmes, presque sans variation.

La Belgique et la Hollande sont également en hausse. Les récoltes qui avaient une magnifique apparence dans tout le Brabant sont versées et la rouille se développe dans des proportions inquiétantes. Les prix des blés varient dans leurs limites extrêmes de 25 à 28 fr. et les farines de 33 à 37 fr. les 100 kil. L'Allemagne du Nord, bien que n'ayant pas trop à se plaindre de la température jusqu'à présent n'en est pas moins en hausse, sous l'influence des avis des contrées voisines. Les blés de terme livrables sur juillet et août se cotent à Berlin 26,50, à Cologne 27,50, à Stettin 25,50 et à Hambourg 26, le tout aux 100 k.

Les plaintes sont nombreuses en Hongrie, et la hausse y acquiert chaque jour une nouvelle importance.

Les blés disponibles se cotent de 24 fr. à 24 fr. 50, et le livrable sur septembre 25,75 les 100 kil.

Les vastes plaines de la Pologne, de la Russie centrale et le littoral de la mer Noire sont désolés par une sécheresse sans précédent depuis 1825 et voient chaque jour déperir

leurs récoltes. La hausse sur les blés est sensible, et le prix moyen est aujourd'hui de 11 roubles le tchwert ou 18,85 l'hect.

Les pâturages dans ces contrées sont détruits et les bestiaux souffrant de la faim et de la soif, périssent en grand nombre.

Les dernières nouvelles de New-York accusent une nouvelle hausse qui porte à des prix très élevés les farines et les blés. Les farines extra-state se cotent de 30,25 à 31,25 le baril de 88 kil. et les blés de printemps 7,10 le bushel de 36 litres, le tout pris sur place à New-York, avec bonification de 14 5/8 0/0 contre paiement en or.

Dernières nouvelles

Versailles, 21 juillet, 5 h. 1/2 soir.

La discussion du budget est interrompue pour examiner la prise en considération de la proposition de M. Tallon, tendant à enlever aux conseils généraux le droit de vérifier les pouvoirs de leurs membres. Des scandales inouis se sont produits dans plusieurs départements. Certains conseillers généraux conservateurs ont vu leurs élections annulées, non pas une fois, mais deux fois, quoiqu'elles fussent parfaitement régulières, et par ce seul fait que la majorité aurait changé.

M. Tallon justifie sa proposition. Il en montre l'utilité incontestable, et cite des exemples qui soulèvent une vive agitation, notamment la nomination de M. Chabert élu trois fois, avec majorité de plus en plus grande, et toujours invalidé par le conseil général des Bouches-du-Rhône.

Une scène d'explications et de récriminations entre divers orateurs suit ce discours.

M. Buffet prend la parole au sujet de M. de Gabrielli, cassé deux ou trois fois par le conseil général de Vaucluse. Il déclare ne s'associer en rien aux attaques dont l'administration de Vaucluse a été l'objet, et il demande que la proposition de M. Tallon soit prise en considération.

La prise en considération est adoptée.

M. Buffet prie l'Assemblée de prononcer l'urgence de la proposition.

L'urgence est votée.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis lit son rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Malartre, relative à la prorogation de l'Assemblée, ainsi que la proposition de M. Ferray relative à la dissolution. La commission conclut à ce que l'Assemblée se sépare le 4 août pour rentrer le 16 novembre.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 22 juillet, 5 h. 30, s.

La discussion de la proposition Malartre et de la proposition Feray vient de commencer devant l'Assemblée.

M. Lefèvre-Pontalis déclare que la commission accepte la date du 4 novembre au lieu du 16 pour le retour.

M. Brice combat la prorogation.

Bourse de Paris.

Paris, 22 juillet 1875.

Rente 3 p. %	65,10
— 4 1/2 p. %	95,75
— 5 p. %	105,30

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> SCIPION DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

De jugement portant séparation de biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du douze juillet courant, dame Marie-Marguerite Bessières, sans profession, habitante et domiciliée du faubourg Labarre de Cahors, a été séparée de biens, d'avec le sieur François Taillade son mari, négociant, habitant et domicilié du même faubourg.

Pour extrait certifié véritable:

A Cahors, le vingt-deux juillet mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

# POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

## LA MAISON A. LAGARDE, MARCHAND TAILLEUR,

est transférée plus bas, même Galerie,

## MAISON PÉRIÉ, AU PREMIER

Samedi, 17 courant, a eu lieu

# l'ouverture du Grand Café Tivoli

## JARDIN D'ÉTÉ

MM. Isidore **POUJET**, directeur, et François **GARRIGUES**, administrateur gérant, ont l'honneur d'informer le Public que leur Établissement du GRAND CAFÉ TIVOLI, à Cahors, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la consommation et du confortable. On y trouve les premières marques de liqueurs françaises et étrangères, des consommations glacées de toutes sortes : Telles que Fruits de la saison, Marquises, Sorbets, Sherry, etc.

L'administration de l'Établissement fournit à domicile des Glaces de soirées et des Fromages glacés.

Les soins apportés à l'installation et à l'aménagement du GRAND CAFÉ TIVOLI assurent aux chefs de cet Établissement une clientèle aussi nombreuse qu'assidue.

NOTA : L'Établissement des BAINS DU TIVOLI a été entièrement remis à neuf, il se recommande par sa bonne tenue et sa propreté.

### A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES  
Le Domaine ayant appartenu anciennement  
A. M. DE CAVAGNAC  
SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON  
DE PATRAC,

Longeant la route nationale, n° 20,  
de Paris à Toulouse, et la route de  
Gourdon à Payrac,

Cette Propriété est pourvue de Mai-  
son de maître et de colon, Cave, Grange,  
Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine  
intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois,  
Chataigneraie et six hectares de Vi-  
gée environ, le tout ensemble d'une  
contenance de trente-six hectares en-  
viron.

On donnera toutes les garanties dé-  
sirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter  
des prix de vente, s'adresser à MM.  
AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et  
FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux  
Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

### AVIS.

On demande à acheter une Pro-  
priété. S'adresser à M. VINCENS,  
pépiniériste à Cahors.

### AVIS

On demande à céder un Maga-  
sin de Mercerie et de Mo-  
des, très bien placé, dans la ville  
de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> Capelle, notaire à  
Montauban.



### EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

## Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

per M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

### TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot  
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement  
et du Département, dressé en exécution de  
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



## M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'E-  
glise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux  
en verre et Fournitures pour fleurs ;  
Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons  
et devant d'autel brodé or.

A CÉDER pour cause de  
santé, grand-  
banlieue de Paris, un journal politique  
que 40 ans, avec ou sans imprimerie.  
S'adresser par lettre à M. Sallé,  
15, rue Burg, Paris.

### LA PATRIE AGRICOLE

ASSURANCE A PRIMES FIXES

Contre la mortalité des bestiaux.

## LE HÉROS

Assurance à primes fixes  
CONTRE L'INCENDIE.

M. L.-A. AUZERAL, directeur de  
ces deux Sociétés pour tout le départe-  
ment du Lot, demande des agents  
pour tous les cantons et chef-lieu  
d'arrondissement.

Adresser les demandes rue Saint-  
Barthélemy, n° 28, à Cahors.

Donner des références affranchir et  
mettre un timbre pour la réponse.

### A VENDRE

## UNE VOITURE

dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à  
Cahors.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

## HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à  
Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se  
joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le  
médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois,  
Alvignac, par Gramat (Lot).

## L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES  
CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé  
à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confon-  
dre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans  
l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégrale-  
ment indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL,  
Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les  
cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en  
portefeuille : 15 millions

## Glacière Cadurcienne

## GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon,  
au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1<sup>er</sup> choix, non  
brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle  
Glace à des prix très-modérés.

Expéditions